

Conseil territorial du 10 juillet 2018

## **Vœu de l'exécutif pour le maintien de la dotation d'intercommunalité**

Considérant que les EPCI constitués préalablement à la création de la Métropole bénéficiaient d'une dotation d'intercommunalité, conçue comme un outil de soutien à l'intégration intercommunale et devenue instrument de péréquation de fait, étant majoritairement perçue par les territoires de l'Est parisien,

Considérant que la loi NOTRe a profondément bouleversé le mode de financement des intercommunalités situées dans le périmètre de la Métropole du Grand Paris et que depuis sa création le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la MGP perçoit la dotation d'intercommunalité pour l'ensemble des territoires métropolitains et la redistribue aux EPT précédemment constitués, selon une logique de neutralité financière par rapport à la situation préexistante la création de la Métropole,

Considérant cependant que la loi NOTRe (second alinéa du b du 2 du G du XV de l'article 59) n'organise à ce jour cette neutralité financière que de manière provisoire puisque la dotation d'intercommunalité ne serait compensée que jusqu'en 2018 aux EPT qui perdraient cette ressource dès 2019 au profit de la MGP,

Considérant que cette disposition qui acte la fin du principe de neutralité financière, entraînera une perte de ressources de 55 millions d'euros pour 9 EPT à partir de 2019, représentant une part significative de leur autofinancement (jusqu'à 50% pour certains), et qu'Est Ensemble est particulièrement concerné avec une perte de 9,2 millions d'euros dès 2019,

Considérant que cette perte sèche de ressources ne fait l'objet d'aucune compensation et conduit notre collectivité dans une impasse financière la privant de moyens indispensables au financement des services publics et des investissements dont elle a la responsabilité et qu'elle développe pour répondre aux besoins des habitants et aux injonctions multiples de l'Etat,

Considérant que cette perte de ressources se fera au détriment des habitants du territoire et impactera in fine les communes - dont les plus peuplées sont par ailleurs soumises à une contractualisation financière imposée par l'Etat et limitant leur capacité budgétaire à répondre aux enjeux de montée en puissance des politiques publiques et à la croissance démographique,

Considérant qu'au-delà de la réforme institutionnelle attendue, il est indispensable de procéder en urgence aux ajustements législatifs assurant la pérennité du financement des politiques du bloc local qui porte et impulse les dynamiques de développement territorial au plus près des besoins des habitants,

### **Le conseil territorial d'Est Ensemble, réuni en séance plénière le 3 juillet 2018, sur proposition du Président:**

- Demande le maintien de la dotation d'intercommunalité pour les établissements publics territoriaux en 2019 et au-delà ;
- Demande à l'Etat de procéder à une révision législative permettant d'assurer la pérennité des ressources financières du bloc local ;
- Mandate le Président d'Est Ensemble pour porter cette position auprès des partenaires publics du territoire.